

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019
- Compte-rendu des décisions de Madame le Maire

FINANCES

- Q1 - BUDGET CONCERTÉ - RÈGLEMENT
Rapporteur : Yves PINON
- Q2 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE
Rapporteur : Yves PINON
- Q3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Rapporteur : Yves PINON
- Q4 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE
SPL-XDEMAT
Rapporteur : Yves PINON

AFFAIRES JURIDIQUES

- Q5 - DON POUR LA RÉNOVATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT GENÈS
Rapporteur : Yves PINON

POLITIQUE DE LA VILLE

- Q6 - RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE
LA VILLE
Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

RESSOURCES HUMAINES

- Q7 - CRÉATION DE POSTE - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Rapporteur : Yves PINON
- Q8 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
Rapporteur : Yves PINON

DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Q9 - OPÉRATION "COUP DE POUCE CLÉ" (CLUB DE LECTURE ET D'ÉCRITURE),
JOURNÉE PROLONGÉE, FACILITATEUR DE LANGAGE, ET ACTION
PARENTALITÉ
Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

ÉDUCATION

Q10 - SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS - CONVENTION ENTRE LES VILLES DE LAXOU ET DE MAXÉVILLE

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE

Q11 - MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DÉJEUNERS" DANS LE GROUPE SCOLAIRE A. SCHWEITZER

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE

JEUNESSE

Q12 - SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE L'ACCUEIL DU MERCREDI

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Pierre CANTUS

Q13 - CONVENTION AVEC LA CAF 54 A "MON COMPTE PARTENAIRE"

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

AFFAIRES JURIDIQUES

Q14 - OUVERTURES DOMINICALES 2020

Rapporteur : Olivier ERNOULT

Q15 - RENONCIATION AU LEGS DE DIVERS OUVRAGES DE MONSIEUR ROGER LEVY

Rapporteur : Samba FALL

CULTURE

Q16 - BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE GÉRARD THIRION – APPROBATION D'UNE LISTE D'OUVRAGES À RETIRER DE L'INVENTAIRE

Rapporteur : Samba FALL

URBANISME

Q17 - ACQUISITION D'UN TERRAIN 1, AVENUE PAUL DEROULEDE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Q18 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA VILLE DE LAXOU, LA MÉTROPOLE ET MMH SUR LE SECTEUR MOSELOTTE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Q19 - ATTRIBUTION DE PRIME POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Rapporteur : Pierre CANTUS

COMMUNICATIONS

Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy

Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy

Conseils Métropolitains : 12 juillet et 20 septembre 2019

FEUILLE DE PRÉSENCE : 17 personnes pour le quorum

SECRÉTAIRE :

NOM-PRÉNOM	PRÉSENTS/ABSENTS	PROCURATION À :
1. Laurence WIESER		
2. Yves PINON		
3. Naïma BOUGUERIOUNE		
4. Olivier ERNOULT		
5. Guilaine GIRARD		
6. Samba FALL		
7. Claudine BAILLET BARDEAU		
8. Didier MAINARD		
9. Anne-Marie ANTOINE		
10. Pierre CANTUS		
11. Dominique LECA		
12. Maurice HUGUIN	Absent	Yves Pinon
13. Catherine FERNANDES	Absente	Laurence Wieser
14. Carole BRENEUR	Absente	Nathalie Jacquot
15. Patricia MICCOLI		
16. Claude HINZELIN		
17. Marc BORÉ		
18. Matthieu EHLINGER		
19. Isabelle TAGHITE		
20. Abdelkarim QRIBI		
21. Jean-Pierre REICHHART		
22. Serge VAUTRIN	Absent	Jean Pierre Reichhart
23. Jeannine LHOMMÉE		
24. Nathalie JACQUOT		
25. Marie-Josèphe LIGIER		
26. Brigitte CHAUFURNIER		
27. Laurent GARCIA		
28. Nathalie PARENT HECKLER		
29. Pierre BAUMANN		
30. Valérie EPHRITIKHINE		
31. Christophe GERARDOT		
32. Aziz BEREHIL		
33. Carole CHRISMENT	Absente	



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019	4
Compte rendu des décisions du Maire	Erreur ! Signet non défini.
Q1 - BUDGET CONCERTÉ - RÈGLEMENT.....	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Yves PINON.....	Erreur ! Signet non défini.
Q2 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Yves PINON.....	Erreur ! Signet non défini.
Q3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Yves PINON.....	Erreur ! Signet non défini.
Q4 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL-XDEMATERreux ! Signet non défini.	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Yves PINON.....	Erreur ! Signet non défini.
Q5 - DON POUR LA RÉNOVATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT GENÈS	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Yves PINON.....	Erreur ! Signet non défini.
Q6 - RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE	Erreur ! Signet non défini.
Q7 - CRÉATION DE POSTE - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Yves PINON.....	Erreur ! Signet non défini.
Q8 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Yves PINON.....	Erreur ! Signet non défini.
Q9 - OPÉRATION "COUP DE POUCE CLÉ" (CLUB DE LECTURE ET D'ÉCRITURE), JOURNÉE PROLONGÉE, FACILITATEUR DE LANGAGE, ET ACTION PARENTALITÉ	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU	Erreur ! Signet non défini.
Q10 - SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS - CONVENTION ENTRE LES VILLES DE LAXOU ET DE MAXÉVILLE	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE	Erreur ! Signet non défini.
Q11 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DÉJEUNERS" DANS LE GROUPE SCOLAIRE A. SCHWEITZER	Erreur ! Signet non défini.
Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE	Erreur ! Signet non défini.

Q12 - SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE L'ACCUEIL DU MERCREDI.....**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Pierre CANTUS**Erreur ! Signet non défini.**

Q13 - CONVENTION AVEC LA CAF 54 A "MON COMPTE PARTENAIRE"**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU**Erreur ! Signet non défini.**

Q14 - OUVERTURES DOMINICALES 2020**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteur : Olivier ERNOULT**Erreur ! Signet non défini.**

Q15 - RENONCIATION AU LEGS DE DIVERS OUVRAGES DE MONSIEUR ROGER LEVY**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteur : Samba FALL**Erreur ! Signet non défini.**

Q16 - BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE GÉRARD THIRION - APPROBATION D'UNE LISTE D'OUVRAGES À RETIRER DE L'INVENTAIRE**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteur : Samba FALL**Erreur ! Signet non défini.**

Q17 - ACQUISITION D'UN TERRAIN 1, AVENUE PAUL DEROLEDE**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteur : Pierre CANTUS**Erreur ! Signet non défini.**

Q18 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA VILLE DE LAXOU, LA MÉTROPOLE ET MMH SUR LE SECTEUR MOSELOTTE**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteur : Pierre CANTUS**Erreur ! Signet non défini.**

Q19 - ATTRIBUTION DE PRIME POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES**Erreur ! Signet non défini.**

Rapporteur : Pierre CANTUS**Erreur ! Signet non défini.**

Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité de "eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy**Erreur ! Signet non défini.**

Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy**Erreur ! Signet non défini.**

Conseils Métropolitains : 12 juillet et 20 septembre 2019**Erreur ! Signet non défini.**



SECRÉTAIRE : A. M. ANTOINE

NOM-PRÉNOM	PRÉSENTS/ABSENTS	PROCURATION À :
1. Laurence WIESER		
2. Yves PINON		
3. Naïma BOUGUERIOUNE		
4. Olivier ERNOULT		
5. Guilaine GIRARD		
6. Samba FALL		
7. Claudine BAILLET BARDEAU		
8. Didier MAINARD		
9. Anne-Marie ANTOINE		
10. Pierre CANTUS		
11. Dominique LECA		
12. Maurice HUGUIN	Absent	Yves Pinon
13. Catherine FERNANDES	Absente	Laurence Wieser
14. Carole BRENEUR	Absente	Nathalie Jacquot
15. Patricia MICCOLI		
16. Claude HINZELIN		
17. Marc BORÉ		
18. Matthieu EHLINGER		
19. Isabelle TAGHITE		
20. Abdelkarim QRIBI		
21. Jean-Pierre REICHHART		
22. Serge VAUTRIN	Absent	Jean Pierre Reichhart
23. Jeannine LHOMMÉE		
24. Nathalie JACQUOT		
25. Marie-Josèphe LIGIER		
26. Brigitte CHAUFOURNIER		
27. Laurent GARCIA		
28. Nathalie PARENT HECKLER		
29. Pierre BAUMANN		
30. Valérie EPHRITIKHINE		
31. Christophe GERARDOT		
32. Aziz BEREHIL		
33. Carole CHRISMENT	Absente	

La séance est ouverte à 18 heures 05 sous la présidence de Mme WIESER, Maire de Laxou.

Mme le Maire.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

(Mme le maire procède à l'appel)...

(Le quorum est atteint)...

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

M. GERARDOT.- Dans mon intervention, page 6, il manque : « Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec les méthodes de notre collègue Laurent GARCIA ».

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Selon cette modification le procès-verbal est adopté

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE MADAME LE MAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019**

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉDUCATION

DATES	PARTENAIRES	EXPLICATIF DES DÉCISIONS
11/07/2019	Association Faridol	Conventions de prestations avec divers organismes dans le cadre des activités du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant pour l'année scolaire 2019/2020
11/07/2019	COS Villers Rugby	
11/07/2019	Comité Départemental d'Escrime	
11/07/2019	Fabien Hotton	
11/07/2019	Simply Odd	
11/07/2019	SLUC Nancy Basket	
11/07/2019	Stanislas Echechs	
11/07/2019	Tambour	
11/07/2019	Well Tennis Club	
22/08/2019	Compagnie Zaraband	
22/08/2019	Punch Nancy	
26/08/2019	Nancy Jazz Pulsations	
30/08/2019	Ingrid CALERO, auto-entrepreneur.	

DATES	BÉNÉFICIAIRES	EXPLICATIF DES DÉCISIONS
11/07/2019	Famille d'enfant scolarisé à Laxou	Conventions pour garantir la prise en charge en restauration scolaire d'enfants souffrant d'allergies alimentaires, dans le cadre d'un projet d'Accompagnement Individualisé et dont les particularités du régime alimentaire ne peuvent être prises en charge par notre prestataire de repas.
11/07/2019	Famille d'enfant scolarisé à Laxou	
04/09/2019	Famille d'enfant scolarisé à Laxou	

SERVICE FINANCES

DATE	BÉNÉFICIAIRES	EXPLICATIF DES DÉCISIONS
08/08/2019	MAIRIE DE LAXOU	Remboursement d'un montant de 2 160,87 € par la société Groupama suite au vandalisme sur la caméra de vidéotranquillité détériorée aux Provinces
21/08/2019	MAIRIE DE LAXOU	Prélèvement sur les crédits d'investissement «dépenses imprévues» de l'exercice 2019 d'un montant de 4 000€ pour le remplacement de la caméra de vidéotranquillité détériorée aux Provinces
22/08/2019	MAIRIE DE LAXOU	Prélèvement sur les crédits de fonctionnement «dépenses imprévues» de l'exercice 2019 d'un montant de 850€ pour assurer l'exposition temporaire Laurent Gapaillard à la médiathèque
21/08/2019	MAIRIE DE LAXOU	Prélèvement sur les crédits d'investissement «dépenses imprévues» de l'exercice 2019 d'un montant de 3 200€ pour effectuer des travaux dans les cantines
28/08/2019	MAIRIE DE LAXOU	Prélèvement sur les crédits de fonctionnement «dépenses imprévues» de l'exercice 2019 d'un montant de 2 700€ pour le spectacle de la fête des Provinces du 29 juin 2019
02/09/2019	MAIRIE DE LAXOU	Remboursement d'un montant de 183,40 € par la société Engie sur les consommations du logement de l'école Emile Zola

COMMANDE PUBLIQUE

DATE	BÉNÉFICIAIRES	EXPLICATIF DES DÉCISIONS
05/07/2019	Total Marketing Services	Annulation de la décision en date du 27/06/2019 qui attribuait le marché d'enlèvement de carburant à la pompe pour les véhicules de la Commune et du CCAS et pour le matériel à moteur thermique à l'entreprise Total Marketing Services. L'offre de cette-dernière n'était pas conforme et le marché ne lui avait pas encore été notifié.
05/07/2019	Thevenin Ducrot Distribution	Attribution du marché d'enlèvement de carburant à la pompe pour les véhicules de la Commune et du CCAS et pour le matériel à moteur thermique. Montants totaux annuels : Montant minimum : 20 800 € HT, soit 24 960 € TTC Montant maximum : 31 250 € HT, soit 37 500 € TTC <u>Décomposés comme suit :</u> Ville de Laxou : Montant minimum: 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC Montant maximum: 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC CCAS de la Ville de Laxou : Montant minimum: 800 € HT, soit 960 € TTC Montant maximum: 1.250 € HT, soit 1.500 € TTC.
15/07/2019	EODD Ingénieurs Conseils	Attribution du marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la programmation, la conception, la réalisation et le suivi du projet de construction d'un pôle enfance, dans la démarche de construction durable et de haute qualité environnementale. Pour un prix global et forfaitaire HT de 37 900 €.

15/07/2019	ICA Hygiène	Attribution du marché de fourniture de petit matériel et produits d'entretien pour les prix unitaires précisés dans le bordereau de prix unitaires et le rabais sur catalogue consenti, appliqués aux quantités commandées, dans la limite des montants minimums et maximums annuels ci-dessous définis : Montant minimum: 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC, Montant maximum: 21 250 € HT, soit 25 500 € TTC.
25/07/2019	Lot 1 :Chloé Dimler Lot 2 :Imprimerie Moderne Lot 3 :Exhibit	Attribution du marché de conception-exécution et d'impression de supports de communication : - dans la limite d'un montant maximal annuel de 20.000 € HT et par application des prix unitaires précisés dans le bordereau des prix, appliqués aux quantités réellement commandées, pour le lot 1 « Conception/exécution de documents municipaux de communication sur supports papier » - dans la limite d'un montant maximal annuel de 20.000 € HT et par application des prix unitaires précisés dans le bordereau des prix, appliqués aux quantités réellement commandées, pour le lot 2 « Impression de documents municipaux hors affiche sur mobilier urbain » - dans la limite d'un montant maximal annuel de 5.000 € HT et par application des prix unitaires précisés dans le bordereau des prix, appliqués aux quantités réellement commandées, pour le lot 3 « Impression d'affiche sur mobilier urbain »
25/07/2019	Manufacture Vosgienne des Grandes Orgues	Attribution du marché de restauration de l'orgue de l'église Saint Genès pour un montant forfaitaire de 46 509,02 € TTC (offre de base + option n°2) financé à hauteur de 17 000 € par la contribution de la Saint Genès Association.
21/08/2019	Groupama	Assurance de l'exposition Laurent Gapillard La société Groupama, titulaire du marché d'assurance dommage aux biens de la Ville, assure en multirisque de clou à clou l'ensemble des œuvres exposées, dont la valeur est estimée à 190 000€, pour la période du 26 août 2019 au 2 octobre 2019. La cotisation pour cette exposition s'élève à 844,68 € TTC. En cas d'absence de sinistre, cette cotisation sera réduite de moitié dans les conditions définies par le contrat.
23/08/2019	EML Interactive	Avenant n°2 au lot 5 « Menuiserie bois » du marché du multi-accueil notifié à l'entreprise EML Interactive pour un montant global et forfaitaire de 59.298,63 € HT, soit 71.158,36 € TTC le 14 mai 2018. De nouveaux besoins liés à l'évolution du chantier ont rendu nécessaire la rédaction d'un avenant n°2. Les moins values et plus values qui découlent de ces ajustements s'élèvent à 543,85 € HT soit 652,62 € TTC.
23/08/2019	Génie Climatique de Lorraine	Avenant n°1 au lot 10 « Plomberie, chauffage, ventilation » du marché du multi-accueil notifié à l'entreprise Génie Climatique de Lorraine (GCL) pour un montant global et forfaitaire de 76.473 € HT, soit 91.767,60 € TTC le 14 mai 2018. Des modifications nécessaires au bon achèvement des travaux (interversions de deux radiateurs et modifications hydrauliques) ont rendu nécessaire la rédaction d'un avenant au marché. Le montant de ces prestations additionnelles s'élève à 640 € HT soit 768 € TTC.
05/09/2019	Com 2000	Attribution du marché de mise à disposition gratuite de 2 véhicules publicitaires neufs, en contrepartie d'un abandon de recettes publicitaires au profit de la société prestataire.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

DATE	BÉNÉFICIAIRES	EXPLICATIF DES DÉCISIONS
30.07.2019	Famille laxovienne	Attribution d'une case de columbarium au cimetière paysager de la Tarrère, référencée sous le numéro 31, pour une durée de 15 ans.

CULTURE

DATE	BÉNÉFICIAIRES	EXPLICATIF DES DÉCISIONS
11/07/2019	VILLE DE LAXOU	Sollicitation de subvention auprès de divers organismes, dans le cadre de la 7ème opération de la manifestation culturelle « EN DEHORS DES SENTIERS BATTUS ».
23/07/2019	Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)	Contrat permettant d'autoriser la diffusion d'œuvres du répertoire de la SACEM au sein de la Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion.
30/07/2019	Société ARTS GRAPHIQUES	Convention concernant l'exposition d'œuvres de Laurent GAPAILLARD à la Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion du 3 septembre au 28 septembre 2019.
22/08/2019	SOCIETE SWANK FIMS DISTRIBUTION FRANCE	Contrat permettant d'autoriser la diffusion du film « Le grand méchant renard », en plein air sur écran géant, le 13 septembre 2019, sur la pelouse de la Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion.
12/09/2019	BABOEUP PRODUCTIONS SARL	Contrat de cession des droits d'exploitation pour l'animation présentée samedi 21 septembre 2019 au parc du Champ-le-Bœuf, 11 rue de la Saône à Laxou, à l'occasion du lancement de la 7 ^{ème} édition de l'événement culturel « EN DEHORS DES SENTIERS BATTUS ».

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL COMMUNAL À TITRE GRACIEUX

DATE	BÉNÉFICIAIRES	EXPLICATIF DES DÉCISIONS
12/07/2019	EPHAD Nancy	12 tables – fête estivale, dimanche 1 ^{er} septembre 2019
18/07/2019	BATIGERE	8 tables et 16 bancs – animation à destination des enfants, vendredi 12 juillet et lundi 15 juillet 2019, entre le bâtiment Bourgogne et Savoie
18/07/2019	RÉGIE DE QUARTIER LAXOU PROVINCES	5 tables, 10 bancs et 4 vélums – récolte de pomme de terre, mercredi 31 juillet 2019, au jardin des milles fleurs
18/07/2019	ASSOCIATION 3&4	Matériel de sonorisation – soirées dansantes, salle Colin et salle Caurel
18/07/2019	FÊTE DE QUARTIER	3 tables et 6 bancs – apéritif de rue, samedi 07 septembre 2019, rue de la Platelle
24/07/2019	REGIE DE QUARTIER LAXOU PROVINCES	8 bancs et 4 vélums – animation contes au jardin, mercredi 24 juillet 2019, au jardin des milles fleurs

30/07/2019	CONSEIL DE PROXIMITÉ VILLAGE	3 tables et 6 bancs – repas des bénévoles, jeudi 1 ^{er} août 2019, 8 bis rue de la Fontenelle à Laxou
07/08/2019	RÉSIDENCE DE L'OSERAIE	4 tables, 1 barbecue (prévoir un extincteur) et 2 vélums – barbecue, mercredi 11 septembre 2019
07/08/2019	RÉSIDENCE DE L'OSERAIE	8 tables et 2 vélums – braderie vêtements, samedi 07 septembre 2019
20/08/2019	ASSOCIATION SAINT GENES	4 tables, 22 grilles caddies et 1 isoloir handicapé – vide-dressing, dimanche 06 octobre 2019, salle Pierre Juillièrre
20/08/2019	FÊTE DE QUARTIER	5 tables, 10 bancs et 4 barrières de sécurité – fête de quartier, dimanche 15 septembre 2019, rue de la Corvée
20/08/2019	FÊTE DE QUARTIER	8 tables, 16 bancs et 2 vélums – fête des voisins, dimanche 08 septembre 2019, allée Neuve
20/08/2019	FÊTE DE QUARTIER	4 tables et 8 bancs – fête familiale, jeudi 15 août 2019, 94 rue de la République
03/09/2019	FÊTE DE QUARTIER	10 tables, 20 bancs, 1 barbecue, 3 vélums et 2 barrières de ville – repas de quartier, dimanche 06 octobre 2019, sur le parking bas rue Pasteur
03/09/2019	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE	20 tables et 70 grilles caddies – marché du monde solidaire, du vendredi 15 au dimanche 17 novembre 2019, 48 esplanade Jacques Baudot à Nancy.
03/09/2019	FLORE 54	40 tables, 50 bancs, 22 grilles caddies, 14 stands, 14 barrières de protection, 1 stand bar, des panneaux d'indication, 2 alimentations électriques et 1 rampe électrique – manifestation « Jeux Nature au Parc », Parc d'agrément
03/09/2019	METROPOLE DU GRAND NANCY	20 tables et 40 bancs – « Jardins de Ville, Jardins de vie », samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019, au Domaine de Montaignu.
05/09/2019	RUCHE DE CLAIRLIEU	3 vélums et des praticables – festival champêtre, samedi 07 septembre 2019
10/09/2019	FRANCE HORIZON	16 tables, 20 bancs et 4 vélums – fête annuelle, mercredi 11 septembre 2019, 5 rue de la Moselotte
13/09/2019	ASSOCIATION SAINT GENÈS	12 vélums avec gouttières et côtés, 25 tables plastiques, 40 bancs, 1 lot de flèche indicative et 2 containers à ordures ménagères – marche gourmande en partenariat avec le Comité des Fêtes du Champ-Le-Boeuf, dimanche 20 octobre 2019
13/09/2019	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE	5 grilles caddies doubles, 3 tables et 6 bancs – manifestation, du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2019, à Nancy
13/09/2019	ASSOCIATION JEUNES ET CITÉS	8 vélums – barbecue à destination des familles du Champ-Le-Boeuf, samedi 28 septembre à Maxéville
13/09/2019	ASSOCIATION les Mam's de Laxou	Salle Colin : Loto Samedi 12 octobre 2019 10 tables, 20 bancs, 1 sono, 3 micros sans fil, 1 pied de table et 1 écran. Samedi 09 novembre 2019 1 sono et 3 micros sans fil. Samedi 18 janvier 2020 10 tables, 20 bancs, 1 sono, 3 micros sans fil, 1 pied de table et 1 écran. Salle Caurel : Assemblée générale Vendredi 22 novembre 2019 1 sono, 3 micros sans fil et 2 pieds de table.
18/09/2019	BMW – MINI	4 urnes – élections professionnelles, jeudi 19 septembre 2019, à la concession de Laxou
18/09/2019	UGSEL	30 barrières de ville, 1 sono, 1 podium 3 marches, 3 vélums, 6 tables, 12 bancs, des K16 et des signalétiques courses – cross départemental, mercredi 16 octobre 2019, au complexe sportif Gaston Lozzia

Compte rendu des décisions du maire

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Adoptée à l'unanimité

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**1 - BUDGET CONCERTÉ -
RÈGLEMENT**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le budget concerté est un outil de démocratie participative. Le dispositif permet aux habitants de la commune de choisir l'affectation d'une partie du budget annuel d'investissement et ainsi de co-décider sur des aspects concrets de la vie quotidienne.

Mobilisateur et pédagogique, le budget concerté permet de prendre en compte les attentes de la population.

La présente délibération a pour objet la validation du règlement du budget concerté n°2 de 2020 et les suivants de la commune de Laxou à venir, dont les principaux éléments sont les suivants :

1. L'objet

Le dispositif a pour objectif de placer les citoyens au cœur des choix budgétaires de la commune et de proposer aux Laxoviens de prioriser les investissements dans le cadre d'une enveloppe financière dédiée.

2. L'enveloppe financière dédiée

Il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle de 170 000 € TTC.

3. La participation des Laxoviens

Toute personne physique, majeure ou mineure, en capacité de comprendre l'objet du vote, peut voter pour maximum 6 projets de son choix, selon les modalités décrites au règlement annexé.

Le classement obtenu au terme des votes définira les projets qui seront mis en œuvre en 2020 dans la limite de 170 000 euros cumulés. La sélection se fait par ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 170 000 euros cumulés.

4. La prise en compte des choix des habitants

Madame le Maire de Laxou propose d'intégrer les projets retenus par le vote final des Laxoviens dans le budget municipal d'investissement de l'année n+1.

Le budget sera soumis, pour approbation, à la délibération du Conseil Municipal, dans une enveloppe maximale cumulée de 170 000 €.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 4 octobre 2019, a émis un avis favorable à l'adoption du règlement joint en annexe.

Débat :

M. PINON.- Nous vous proposons de reconduire le budget concerté mis en place en fin d'année dernière.

La présente délibération a pour objet la validation du règlement du budget concerté n°2 de 2020 et les suivants de la commune pour ne pas avoir à délibérer tous les ans.

(Lecture de la délibération)

M. MAINARD.- Ce budget concerté est un très bel exercice démocratique. Il permet à chacun de nos concitoyens de pouvoir faire des propositions, c'est-à-dire agir concrètement sur une partie du budget d'investissement.

Je voudrais rappeler que c'est une de vos initiatives personnelles, Madame le Maire. Un certain nombre d'entre nous ne le savent peut-être pas. Nous sommes assez peu de municipalités à avoir pris l'initiative d'un budget concerté.

Je voudrais ajouter que c'est également un bel exercice de transparence. Comme chacun le sait, sur le site internet de Laxou, il y a une ligne dédiée au budget concerté. On peut suivre très régulièrement l'avancée des travaux liés au budget concerté. C'est aussi de la responsabilité que de rendre compte régulièrement de l'avancée des travaux à nos concitoyens.

Des esprits mal intentionnés pourraient considérer en consultant ce site internet que l'état d'avancement des travaux n'est pas parfait. En fait, quand on regarde le détail, la grande majorité des 16 travaux liés au budget concerté sont pratiquement achevés à un ou deux près. Il faudra juste mettre à jour le site consacré au budget concerté.

Je vous remercie.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (Non)

Vous avez raison, le site internet ne peut pas être à jour, puisque cet après-midi même on a installé

l'armoire à dons lors de la fête de la régie de quartier.
Je vous propose de passer au vote.
Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- Valide le principe de budget concerté,
- Approuve le règlement du budget concerté ci-annexé,
- S'engage à inscrire la somme de 170 000 € au budget primitif 2020 et suivants en section d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 04
- Absents : 02

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**2 - MISE EN PLACE D'UN
SERVICE DE PAIEMENT EN
LIGNE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absents :

Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

L'article 75 de la loi de finances rectificative pour 2017, le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne dispose, dans son article 4, que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent le proposer lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 euros.

Le paiement par Internet constitue pour les collectivités locales un enjeu de modernisation, une ouverture vers la dématérialisation des modes de paiement et une simplification pour l'utilisateur. La Direction Générale des Finances Publiques a élargi son offre de paiement en ligne par carte bancaire TIPI en y ajoutant le prélèvement bancaire unique.

Ces modes de paiement dématérialisés présentent de nombreux avantages :

- offrir une solution de paiement au choix de l'utilisateur et adaptable aux besoins des administrations,
- étendre le service de paiement dématérialisé aux usagers qui ne disposent pas de carte bancaire ou qui sont limités pour le plafond de paiement de leur carte bancaire,
- proposer un paiement par prélèvement sans frais à la fois pour les usagers et pour les organismes publics,
- simplifier et rendre plus rapide le paiement en ligne en évitant à l'utilisateur la saisie systématique de son numéro de compte bancaire.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers, particuliers ou professionnels, qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et de pouvoir payer l'ensemble des factures émises par la collectivité par ces nouveaux modes de paiement : restauration scolaire, garderie périscolaire, accueil de loisir sans hébergement.

Pour la collectivité, les économies liées à l'amélioration des modalités et délais de recouvrement des factures (absence de gestion des chèques, absence de relances,...) ne sont pas négligeables.

Pour l'utilisateur la possibilité de paiement en ligne de ses factures est en adéquation avec la vie quotidienne. L'absence de frais d'envoi (timbre, enveloppe), le paiement sécurisé, absence de risque d'oubli de paiement à bonne date pour les personnes ayant opté pour le prélèvement et de réception de relances.

Le service PAYFIT-TIPI développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7, de n'importe où (France ou étranger) et sans frais. Les modalités de règlement sont simples à utiliser, gratuites, sans frais d'envoi, sans déplacement et dans un environnement sécurisé. Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser Madame le Maire à adhérer au service PAYFIT-TIPI et à signer les conventions afférentes et tous documents avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 4 octobre 2019, a émis un avis favorable à l'adhésion au service PAYFIT-TIPI.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à adhérer au service PAYFIT-TIPI développé par la Direction Générale des Finances Publiques,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents afférents à la mise en œuvre de ce service avec la Direction Départementale des Finances Publiques de

Meurthe et Moselle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**3 - DÉCISION MODIFICATIVE
N°2**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,
La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 4 octobre 2019, a émis un avis favorable à l'adoption de la décision modificative jointe en annexe.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Pour ce qui concerne la partie investissement, la restauration de l'orgue était au budget concerté 2019. Elle fait l'objet d'un marché public. L'association St Genès (dont je remercie le Président ici présent) a souhaité participer à cette rénovation et a fait un don complémentaire de 20 500 € à la collectivité pour que cet orgue soit restauré plus en profondeur. Cette somme doit être affectée absolument à cette restauration. Cela fera l'objet d'une délibération spécifique tout à l'heure. Mais pour pouvoir encaisser cette somme, il faut aussi passer en décision modificative. Merci à l'association St Genès qui fait beaucoup de manifestations.

Pour ce qui concerne les terrains nus, c'est une baisse des dépenses. C'est le terrain qui se situe à côté de la nouvelle crèche multi-accueil Hansel et Gretel. La collectivité achète une surface un peu plus petite qu'initialement envisagée.

La ligne « concessions et droits similaires », correspond à l'acquisition du logiciel d'enregistrement et de traitement numérique des courriers adressés à la commune : enregistrement et traitement du courrier, signature et archivage du courrier ; tous les courriers entrants, les mails entrants... Des séances de formation seront organisées dans quelques semaines mi-novembre afin que tous les agents maîtrisent parfaitement ce nouvel outil.

750 € correspondent à un remboursement d'une subvention perçue il y a très longtemps provenant de la réserve parlementaire. Cela concernait la MVATL. L'Assemblée nationale nous a rappelé que l'on avait perçu une subvention un peu plus importante que ce que nous avons le droit de percevoir.

Concernant la section de fonctionnement, nous avons eu des recettes supplémentaires pour le CCAS notamment de la part de la CAF; de ce fait, nous vous proposons de diminuer un peu la subvention d'équilibre que la commune verse au CCAS.

Une hausse des recettes prévue pour ce qui concerne « En dehors des sentiers battus ». On propose d'affecter ce montant de 1 400 € en hausse des recettes.

Les titres annulés concernent l'eau.

On avait imaginé de faire le pigeonnier contraceptif évoqué au budget concerté en investissement. Cela posait des soucis d'organisation aux services techniques. On a donc trouvé une solution de location mobilière avec une maintenance.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- Autorise Madame le Maire à effectuer les virements de crédits cités en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**4 - RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIETE SPL-XDEMAT**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Par délibération du 12 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 4 octobre 2019, a émis un avis favorable à l'approbation du rapport de gestion joint en annexe.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'avis émis par la commission municipale,
- Approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Donne acte à Mme le Maire de cette communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**5 - DON POUR LA
RÉNOVATION DE L'ORGUE
DE L'ÉGLISE SAINT GENÈS**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les laxoviens avaient retenu parmi les nombreux projets proposés à l'occasion du budget concerté de 2019, celui de la rénovation de l'orgue de l'église Saint Genès, pour un montant de 30 000€.

La Saint Genès association a généreusement proposé sa contribution financière aux travaux pour permettre d'aller plus loin dans la rénovation de l'orgue. Elle souhaite en conséquence faire un don de 20 500€ à la Ville de Laxou. Par courrier reçu en mairie le 7 octobre 2019, Monsieur Vançon, Président de l'association, a confirmé ce don conséquent, recueilli à la suite de nombreuses manifestations durant plusieurs années.

Les travaux comprennent notamment les études, le démontage partiel, le relevage, le réglage de la mécanique avec correction des dysfonctionnements, la vérification de l'harmonie des jeux et l'accord général... Le coût global de l'opération s'élève à 50 500€. Les travaux ont démarré début septembre et doivent s'achever fin octobre.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

J'ajouterai à titre personnel un très grand merci à l'association St Genès.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je voudrais profiter de la présence du Président de l'association St Genès pour le remercier chaleureusement et dire aussi que, s'il y a un projet qui a été concerté, c'est bien celui-là. Il a été voté par les Laxoviens. C'est un beau travail de collaboration entre une collectivité et le tissu associatif qui nous a permis ensemble grâce à votre dynamisme et à l'organisation de plusieurs manifestations d'abonder sur la somme inscrite au budget concerté et faire en sorte que l'ensemble des travaux aient été réalisés. On a vu les photos puisque les travaux sont réalisés.

On attend maintenant un prochain concert.

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le don de 20 500€ de la Saint Genès Association au profit de la restauration de l'orgue de l'église Saint Genès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**6 - RAPPORTS ANNUELS
2018 SUR LA MISE EN
OEUVRE DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des Contrats de Ville nouvelle génération pour la période 2015 - 2020.

Le présent rapport rappelle que le contrat de ville 2015 - 2020 a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise en particulier à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires .

Le contrat de ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le Contrat de Ville mobilise les financements de droit commun de l'État et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le Contrat de Ville .

Si la Métropole du Grand Nancy assure la coordination d'ensemble, les communes se chargent de la déclinaison opérationnelle du Contrat de Ville sur leurs Quartiers Prioritaires Politique de la Ville .

La ville de Laxou a donc établi deux rapports correspondant aux deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- Plateau de Haye - Champ le bœuf en lien avec les villes de Maxéville et Nancy
- Provinces

Ces rapports présentent pour chacun d'entre eux la déclinaison opérationnelle du Contrat de Ville sur ces quartiers ainsi que la contribution financière de la ville de Laxou sur ces territoires au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine de Cohésion Sociale 2018.

Dans un souci de simplification, ces rapports ne présentent pas l'exhaustivité des actions mais vise à éclairer de manière synthétique sur les thématiques traitées dans ces quartiers et les perspectives pour les années à venir.

La commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale, Emploi, Santé" réunie le 3 octobre 2019 a émis un avis favorable pour l'approbation du rapport 2018 de mise en œuvre de la Politique de la Ville et il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des rapports relatifs à la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année 2018 ainsi que du rapport financier au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine de Cohésion Sociale 2018.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ?

M. PINON.- Je tiens à remercier les services qui travaillent là-dessus. Des élus sont impliqués. C'est toujours un très grand moment quand on a la chance de le lire, le voir et participer à l'ensemble des actions. On y était encore cet après-midi.

Cela montre le travail collaboratif qui est fait avec toutes les associations et les autres communes, Nancy, Maxéville mais pas que, la Métropole bien évidemment, les services de l'Etat. Cela montre bien que l'on n'est pas isolé. Tout seul, on ne pourrait pas faire tout cela. C'est bien l'union qui fait la force. Nos concitoyens l'ont bien compris parce qu'ils participent de plus en plus et contribuent au travers des associations à la réussite de ces manifestations.

Mme le Maire.- J'abonde sur vos propos. Même si le rapport paraît un peu administratif, en fait il s'agit bien de choses très concrètes pour les habitants en lien avec le tissu associatif.

Il s'agit de cohésion sociale, bien sûr mais aussi de lutte contre la précarité. On parle aussi de la fonction parentale, du cadre de vie, de lutte contre les discriminations et aussi de petite enfance et de jeunesse. Ce sont des sujets qui touchent directement nos citoyens ; ils sont très importants.

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les rapports 2018 de mise en oeuvre de la Politique de la Ville qui permettront la formalisation du rapport annuel de la Métropole du Grand Nancy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**7 - CRÉATION DE POSTE -
MISE À JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création de deux emplois de rédacteur (catégorie B), permanents à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- Filière : ADMINISTRATIVE
- Cadre d'emplois : RÉDACTEUR TERRITORIAL
- Ancien effectif : 8
- Nouvel effectif : 10

Le comité technique a été consulté le 2 octobre 2019 sur ce projet de modification du tableau des effectifs.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sont inscrits au budget 2019 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**8 - CONTRAT
D'ASSURANCE DES
RISQUES STATUTAIRES**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires du personnel communal arrivant à échéance le 31 décembre 2018, la commune s'est engagée dans une démarche de mutualisation avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour l'attribution de ce marché à compter du 1er janvier 2019.

Dans le cadre de la procédure engagée, la couverture des risques statutaires du personnel communal a été attribuée à la compagnie d'assurance ETHIAS. Néanmoins, à compter du 1er janvier 2020, l'attributaire se désengage de ses obligations contractuelles en la matière et ce pour l'ensemble des collectivités liées au centre de gestion.

C'est dans ce contexte que le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle propose d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence pour couvrir les risques statutaires du personnel communal à compter du 1er janvier 2020.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

Considérant l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence;

Considérant que le Centre de gestion peut sélectionner un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité,

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ?

M. MAINARD.- Je voudrais savoir si la compagnie d'assurance a donné un motif à son désengagement.

M. PINON.- Elle n'a pas donné de motif. Pour ce que j'en sais, les sinistres sont supérieurs à ce qu'elle avait prévu sur l'ensemble des communes du département qui participaient à l'appel d'offre. Je rappelle qu'elle a tout à fait le droit et qu'elle n'a pas de motif à donner. C'est une faculté réciproque de dénonciation des contrats.

Mme le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres en vue, le cas échéant, de sélectionner pour son compte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir au moins tout ou partie des risques suivants:

- - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.: Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité;
 - - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.: Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
- Durée du contrat: 3 ans, à effet du 1er janvier 2020; Régime du contrat: capitalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**9 - OPÉRATION "COUP DE
POUCE CLÉ" (CLUB DE
LECTURE ET D'ÉCRITURE),
JOURNÉE PROLONGÉE,
FACILITATEUR DE
LANGAGE, ET ACTION
PARENTALITÉ**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

Exposé des motifs :

Le dispositif de Réussite Educative accompagne des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et des retards scolaires.

La Ville de Laxou, par le biais de son CCAS, s'est engagée, dès 2006, dans ce dispositif et a mis en place diverses actions pour apporter une réponse de soutien personnalisé à chaque situation.

Ainsi, depuis 2006, plus de 600 enfants, ainsi que leur famille, ont été suivis dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative.

Ces actions sont les suivantes :

- L'action "facilitateur de langage" vise à aider les enfants de maternelle dans l'apprentissage de la langue.

- L'action "coup de pouce CLE" (Club Lecture-Ecriture) se situe dans un programme de lutte contre l'illettrisme issu de recherches scientifiques et présentant un déroulement spécifique dont le suivi est assuré par l'APFEE (Association Pour Favoriser une Ecole Efficace).

Cette action est destinée aux enfants de cours préparatoire qui connaissent des difficultés d'apprentissage de la lecture et/ou de l'écriture.

- L'action parentalité a pour objectif d'accompagner les parents dans leur fonction parentale et de les aider dans l'accompagnement de leurs enfants par la mise en place de rendez-vous individuels. L'objectif de cette action est d'apporter des outils aux parents qui peuvent se retrouver démunis face à leurs enfants, quel que soit leur âge. Cette action nouvelle et novatrice est le fruit des observations réalisées lors de ces dernières années dans le cadre des matinées parents ou des différentes actions tournant autour de la parentalité. Les parents sont en demandes d'outils, de conseils pour accompagner au mieux leurs enfants aux différents âges de la vie, de la petite enfance à l'adolescence. La commune est déjà fortement impliquée dans l'accompagnement à la fonction parentale avec le projet « être parent », dans le cadre du DRE et souhaite développer son offre de service en direction des parents par l'intermédiaire de la mise en place de cette action dédié aux parents.

Les questions autour de la parentalité et de l'accompagnement des enfants dépassent les limites des quartiers prioritaires, les besoins en matière d'accompagnement à la fonction parentale existent, et cela touche tous les parents sans aucune distinction. C'est pourquoi ce projet s'adresse à tous les parents habitants sur la commune de Laxou.

La Commune de Laxou assure le recrutement et la rémunération des personnels en charge de ces actions

Débat :

Mme BAILLET-BARDEAU- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer une convention entre la Commune de Laxou et le CCAS de Laxou, dans le cadre de l'organisation des actions "facilitateur de Langage", "coup de pouce CLE", et "Parentalité", mises en place au sein du dispositif de Réussite Educative

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**10 - SCOLARISATION DES
ÉLÈVES EN UNITÉ
PÉDAGOGIQUE POUR
ÉLÈVES ALLOPHONES
ARRIVANTS - CONVENTION
ENTRE LES VILLES DE
LAXOU ET DE MAXÉVILLE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

De nombreuses familles allophones sont logées sur le territoire métropolitain, notamment au Format 1, 8 rue de la Saône à Laxou, qui, de centre d'accueil, est devenu un centre de transit.

Les enfants en âge d'être scolarisés dépendent du groupe scolaire Albert Schweitzer. Or, ces enfants ne maîtrisent pas ou très peu la langue française.

Ils ne peuvent donc être scolarisés en classes dites classiques.

Des classes spécialisées existent. Il s'agit d'Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants ou UPE2A qui ont pour objet de favoriser l'apprentissage de la langue française pour les élèves allophones arrivant sur le territoire français.

Une classe UPE2A, susceptible d'accueillir ces enfants, a été créée à la rentrée de septembre 2019 à l'école élémentaire Saint-Éxupéry située à Maxéville et plus précisément sur le quartier du Champ-le-Bœuf.

Il convient de contractualiser les modalités d'accueil des enfants allophones résidant sur le territoire laxovien en classe UPE2A à l'école élémentaire Saint-Éxupéry.

Il est toutefois à noter que les places, bien que limitées, ne sont pas réservées aux enfants de Laxou ou de Maxéville.

La commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance", réunie le 24 septembre 2019 a émis un avis favorable à la signature de la convention entre les villes de Laxou et de Maxéville pour la scolarisation des élèves en UPE2A.

Débat :

Mme BAILLET-BARDEAU- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je voudrais saluer le travail de collaboration qui a été effectué notamment avec la ville de Maxéville et bien évidemment l'Education nationale et les enseignants qui ont été consultés.

Je suis ravie que ce projet voie enfin le jour.

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée (Mme PARENT-HECKLER s'abstient)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention afférente, les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2019 et seront inscrits pour le budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**11 - MISE EN OEUVRE DU
DISPOSITIF "PETITS
DÉJEUNERS" DANS LE
GROUPE SCOLAIRE A.
SCHWEITZER**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (classées en Réseau d'Education Prioritaire - REP+) la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

A Laxou, l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » se fera sur le groupe scolaire Albert Schweitzer, établissement situé en REP+, pour l'année scolaire 2019/2020, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En accord avec les équipes enseignantes, et afin d'offrir cette possibilité au plus grand nombre d'enfants, le petit-déjeuner sera proposé sur le temps scolaire entre 8 h 30 et 9 h.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves. Il s'engage ainsi à contribuer à hauteur de 0,90€ pour un petit-déjeuner par semaine, par élève de préélémentaire sur 30 semaines. La municipalité fait également le choix d'étendre ce dispositif à l'école élémentaire, bien que non subventionné par l'Etat.

La commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance", réunie le 24 septembre 2019 a émis un avis favorable à la signature de la convention entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et la Ville de Laxou.

Débat :

Mme BAILLET-BARDEAU- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention afférente, les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2019 et seront inscrits pour le budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**12 - SITE DE COMPOSTAGE
PARTAGÉ DANS LE CADRE
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
ET DE L'ACCUEIL DU
MERCREDI**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteurs : Claudine BAILLET BARDEAU, Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Chaque année, les laxoviens jettent dans leurs poubelles de déchets non recyclables près de 300 kg/habitant de déchets dont un tiers est constitué de «biodéchets» (déchets de jardin et de cuisine). Compostés, ces biodéchets constitueraient une ressource pour notre territoire.

Aussi afin d'assurer la bonne gestion de ces biodéchets -c'est-à-dire les détourner de l'incinération pour les composter – la Métropole accompagne la création de sites de compostage partagé dans l'habitat collectif et dans les quartiers.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Aussi, il est proposé de créer un site de compostage partagé sur le site de l'ALSH à la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre. Celui-ci sera aussi un lieu de partage pour tous les enfants participant aux mercredis et l'ALSH des vacances, et permettra un réel travail coopératif autour d'un même objectif.

Il permettra en outre de parfaire la sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge à la biodiversité, à l'écosystème et au travail de la terre.

C'est un outil qui favorise la découverte, l'écoute, l'échange, l'expérimentation, la prise d'initiative, l'autonomie dans le respect d'autrui et de l'environnement.

La présente convention concerne l'installation, sous la responsabilité du porteur de projet, c'est à dire de la ville de Laxou, dans le cadre de son accueil de loisirs et de l'accueil du mercredi, de ce site de compostage partagé. Ce dernier est destiné à recevoir uniquement les déchets de cuisine et les déchets verts des utilisateurs du site.

Débat :

M. CANTUS.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention, jointe en annexe, avec la Métropole du Grand Nancy ayant pour objet la mise en place et la gestion d'un site de compostage partagé sur un espace privé communal dont la localisation est à proximité de l'accueil de loisirs situé 15 Rue du 8 mai 1945, à Laxou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**13 - CONVENTION AVEC LA
CAF 54 A "MON COMPTE
PARTENAIRE"**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

Exposé des motifs :

Les Caisses d'allocations familiales (« Caf ») assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de cette mission, les Caf fournissent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, organismes de Sécurité sociale, établissements d'accueil du jeune enfant...) des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Cette communication de données a pour but de permettre auxdits partenaires d'accomplir leurs missions.

La transmission des données se fait via un accès à des services mis à disposition sur un espace sécurisé du www.caf.fr, dénommé « Mon Compte Partenaire »

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accès à ces services. Elle est accompagnée d'un contrat de service en application de ladite convention et d'un bulletin d'adhésion au service "Aides Financières d'Action Sociale" (AFAS)

Débat :

Mme BAILLET-BARDEAU- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention, le contrat de service et le bulletin d'adhésion au service AFAS, joints en annexe, avec la CAF de Meurthe-et-Moselle ayant pour objet l'accès au service "Mon Compte Partenaire".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**14 - OUVERTURES
DOMINICALES 2020**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Olivier ERNOULT

Exposé des motifs :

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire dominical a été modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Conformément à l'article L.3132-26 du code du travail, cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année qui suit. De plus, il convient dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, de recueillir l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La Métropole du Grand Nancy a donc été saisie, ainsi que les organisations professionnelles. Une consultation a été faite auprès de l'association des commerçants de Laxou, afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

8 jours qui correspondent au socle commun proposé par la Métropole :

5 janvier, 28 juin, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre 2020.

2 journées rythmant la vie locale : 12 janvier et 6 septembre 2020.

Pour les établissements de la branche automobile, conformément à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019, les dérogations à la règle du repos dominical seront limitées à 6 et seront sollicitées auprès de l'autorité municipale selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral précité.

Débat :

M. ERNOULT.- Comme les années précédentes, on a retenu 10 journées durant lesquelles les commerces pourront ouvrir les dimanches.

Ces 10 journées ont été faites en fonction d'un tronc commun métropolitain inter ATP de 8 jours auxquelles nous avons ajouté 2 dates supplémentaires pour Laxou : le 12 janvier et le 6 septembre 2020 correspondant à des besoins et des demandes locales.

Les 8 jours sont : 5 janvier, 28 juin, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020. Ces dates correspondent à la couverture des périodes de fin d'année mais également à la couverture des deux périodes des soldes de janvier et juin.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré émet un avis favorable sur les dates proposées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**15 - RENONCIATION AU
LEGS DE DIVERS
OUVRAGES DE MONSIEUR
ROGER LEVY**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 7 novembre 2018, le Conseil Municipal de Laxou a accepté le don de Monsieur Roger Levy de 157 ouvrages pour sa Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion. Pour mémoire, ce don était soumis à la condition de conservation des ouvrages par le bénéficiaire sans limitation de durée.

Suite au décès de Monsieur Levy, le 31 décembre 2018, Maître Josset de l'Office Notarial Stanislas, chargée du règlement de la succession de Monsieur Levy, a signifié à la Ville de Laxou, qu'aux termes des testaments de Monsieur Levy, la Commune était bénéficiaire d'un legs de Monsieur Levy.

Ce legs correspond en grande partie aux ouvrages déjà donnés par Monsieur Levy à la Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion de son vivant. Le reliquat correspond aux ouvrages suivants:

1°) Ouvrages mentionnés dans le testament du 17 septembre 2015 :

- ROSTAND Edmond, Cyrano de Bergerac, gravures, chez Armand Magnier (propre à Monsieur Levy) estimé à 40 €
- VILLIERS DE L'ISLE ADAM, Le Nouveau Monde ill.Vibert (propre à Monsieur Levy) estimé à 50 €

2) Ouvrages mentionnés dans le testament du 18 février 2015 :

Dans le bureau au premier étage :

- petit lot de livres appartenant en propre à Monsieur Levy : estimation 15 €
- petit lot de livres en indivision entre Monsieur Levy et ses filles, comme acquis par Monsieur Roger Levy et sa première épouse : estimation 15 €.
- encyclopédie Universalis appartenant en propre à Monsieur Levy : estimation 20 €.

Dans le garage :

- livres divers appartenant en propre à Monsieur Roger Levy : estimation 50 €.

Ces livres avaient été donnés par Monsieur Levy et ont été récupérés par ses filles à la Bibliothèque-Médiathèque.

Dans le grenier :

- ensemble de revues « Le Particulier, La Vie du Rail, Sciences et Avenir » appartenant en propre à Monsieur Roger Levy.

Or, il apparaît que ces ouvrages ne rentrent pas dans la politique de conservation de la Bibliothèque-Médiathèque de la Ville de Laxou.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur le legs de Monsieur Levy.

Débat :

M. FALL.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ?

Mme EPHRITIKHINE.- Je ne comprends pas le sens de cette délibération.

Techniquement, je ne sais pas ce que cela veut dire.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (Non)

En fait, c'est un legs que nous a fait M. Roger LEVY ; une partie avait déjà été donnée à la bibliothèque médiathèque par Roger Levy de son vivant, et une autre partie a été léguée suite à son décès. Ses filles ont souhaité récupérer certains ouvrages et d'autres ouvrages ne rentrent pas dans la politique de conservation de la médiathèque. On redonne ces ouvrages à la famille. En fait, on ne les a pas pris.

Est-ce plus clair ? (Oui)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré renonce purement et simplement au legs de Monsieur Roger Levy correspondant aux ouvrages précités, observation faite qu'une grande partie des biens légués ont déjà fait l'objet d'une donation, acceptée par délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2018,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**16 - BIBLIOTHÈQUE -
MÉDIATHÈQUE GÉRARD
THIRION – APPROBATION
D'UNE LISTE D'OUVRAGES
À RETIRER DE
L'INVENTAIRE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

La globalité des espaces oblige la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion à retirer régulièrement des documents des espaces de stockage.

Afin d'éliminer les livres de façon raisonnée, la municipalité a choisi de ne conserver qu'un exemplaire de chaque titre figurant à son catalogue et d'éliminer les titres en doublon. Ceux-ci correspondent aux achats de « best-sellers » demandés par de nombreux usagers des deux sites, aux rééditions successives et aux dons de particuliers. Ces doublons, qu'il n'est pas utile de garder, peuvent être retirés des collections.

Pour mémoire, la municipalité met régulièrement en vente ces livres au profit de la ville malienne d'Anderamboukane, jumelée avec Laxou.

La bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion propose donc une liste de documents en double à supprimer de son inventaire. Après avoir été administrativement éliminés, ils seront mis en vente au prix de 0,25 €, 0,50 €, 1 €, 2 €, 3 €, 5 € et 10 € selon leur valeur et leur état, conformément à une délibération prise par le conseil municipal en date du 27 mars 2006.

La liste comprend 525 exemplaires « adultes » et 467 exemplaires « jeunesse ». Elle est disponible à la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion et au service secrétariat général, aux heures ouvrables.

La commission municipale spécialisée "Politique culturelle", réunie le 4 octobre 2019, a émis un avis favorable quant à cette proposition de retirer de l'inventaire de la bibliothèque-médiathèque Gérard Thirion les ouvrages précités.

Débat :

M. FALL.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée et autorise Madame le Maire à retirer de l'inventaire la liste des ouvrages précités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**17 - ACQUISITION D'UN
TERRAIN 1, AVENUE PAUL
DEROULEDE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

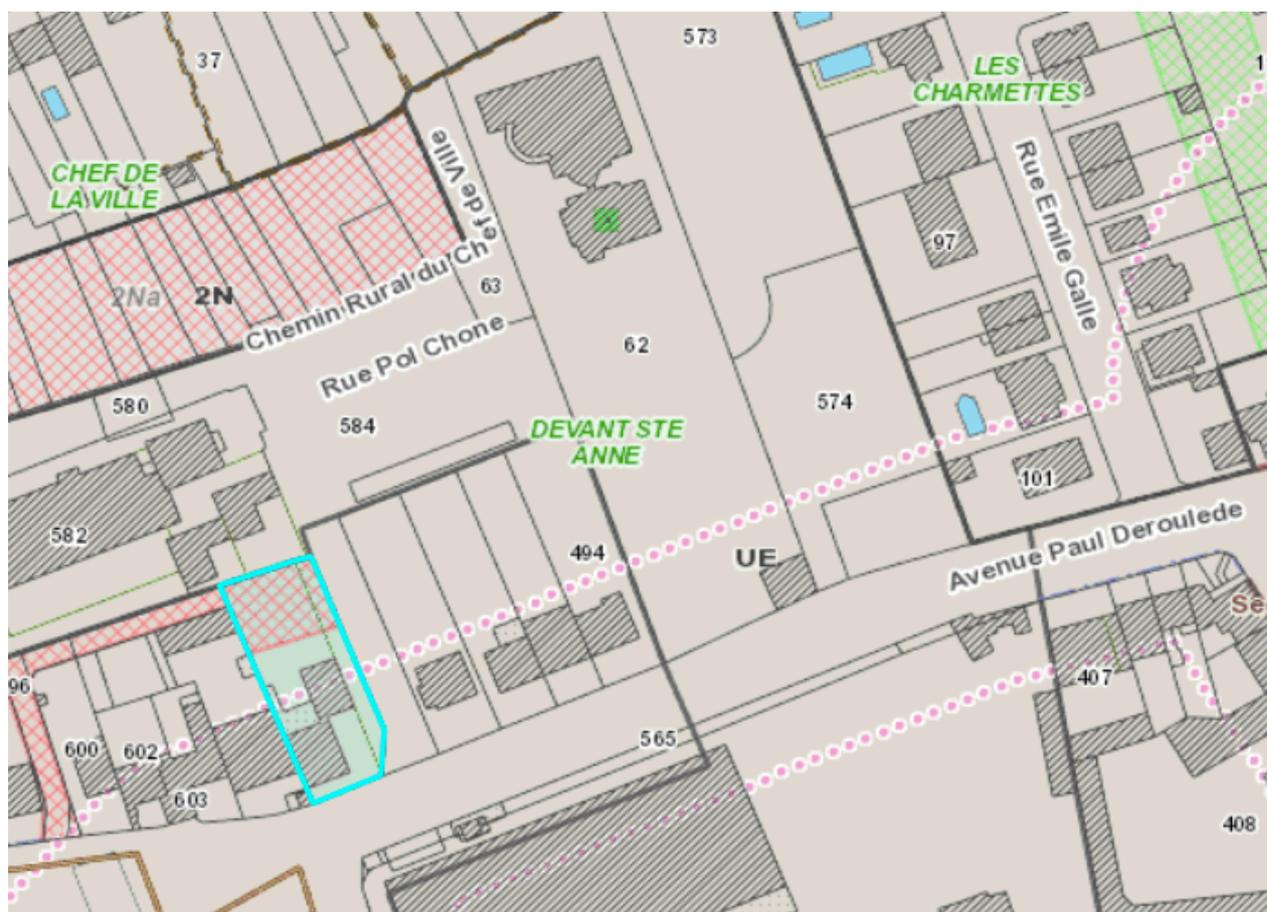
Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

La parcelle cadastrée en section AE numéro 53 située au 1, Avenue Paul Déroulède jouxte la parcelle communale du multi-accueil Hansel et Gretel

Compte tenu de l'opportunité de créer des places de stationnement, la Municipalité souhaite acquérir une portion de ce terrain, d'une superficie de 256 m² correspondant à une partie de l'emplacement réservé.

Ce terrain a été évalué par France Domaine à 53 440 € soit environ 208,75€/m².



La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le 10 septembre 2019 a donné un avis favorable à cette acquisition foncière.

Débat :

M. CANTUS.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré suit l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le 10 septembre 2019, approuve l'acquisition de ce terrain dans les conditions définies ci-dessus, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**18 - TRANSFERT DE
PROPRIÉTÉ ENTRE LA
VILLE DE LAXOU, LA
MÉTROPOLE ET MMH SUR
LE SECTEUR MOSELOTTE**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Afin de finaliser les travaux de rénovation urbaine sur le quartier Moselotte, il convient de procéder à des échanges fonciers entre le bailleur "Meurthe-et-Moselle Habitat", la métropole et la ville de Laxou.

Ces propriétés sont cédées à titre gratuit.

La commune de Laxou sera ainsi amenée à :

- acheter à mmH sept parcelles d'une contenance totale de 3 505 m² ainsi réparties :

Section	Parcelle	Propriétaire actuel	Propriétaire futur	Surface
AR	388	MMH	COMMUNE	73
AR	392	MMH	COMMUNE	487
AR	394	MMH	COMMUNE	1951
AR	404	MMH	COMMUNE	18
AR	397	MMH	COMMUNE	71
AR	399	MMH	COMMUNE	20
AR	407	MMH	COMMUNE	885

- céder à la Métropole deux parcelles d'une contenance de 605 m² ainsi réparties :

Section	Parcelle	Propriétaire actuel	Propriétaire futur	Surface
AR	412	COMMUNE	METROPOLE	71
AR	416	COMMUNE	METROPOLE	534

- céder à mmH dix-sept parcelles d'une contenance totale de 878 m² ainsi réparties :

Section	Parcelle	Propriétaire actuel	Propriétaire futur	Surface
AR	410	COMMUNE	MMH	11
AR	411	COMMUNE	MMH	4
AR	415	COMMUNE	MMH	70
AR	418	COMMUNE	MMH	101
AR	420	COMMUNE	MMH	1
AR	421	COMMUNE	MMH	22
AR	423	COMMUNE	MMH	8
AR	424	COMMUNE	MMH	11
AR	425	COMMUNE	MMH	5
AR	426	COMMUNE	MMH	118
AR	427	COMMUNE	MMH	52
	428	COMMUNE	MMH	14
AR	429	COMMUNE	MMH	187
AR	430	COMMUNE	MMH	21
AR	360	COMMUNE	MMH	222
AR	361	COMMUNE	MMH	5
AR	362	COMMUNE	MMH	26

La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le 7 octobre 2019 a donné un avis favorable à ces acquisitions foncières.

Débat :

M. CANTUS.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée,
- Approuve l'acquisition et la cession de ces terrains dans les conditions définies ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance Ordinaire du 16 octobre 2019

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 04
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL

Objet :

**19 - ATTRIBUTION DE
PRIME POUR LE
RAVALEMENT DE FAÇADES**

Procurations :

Maurice HUGUIN ayant donné procuration à Yves PINON
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Laurence WIESER
Carole BRENEUR ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Serge VAUTRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre REICHHART

Absent :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

La politique menée par la municipalité pour l'amélioration du cadre de vie amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution d'une prime municipale pour la réfection d'un immeuble appartenant à :

SYNDIC COPRO 58, Avenue Paul Déroulède pour un immeuble 58, Avenue Paul Déroulède

Prime Art Déco plafonnée (15% du montant des travaux) : 1500 €

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement de cette prime. La facture acquittée a été jointe au dossier. Il est précisé que le montant a été établi selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée «Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie» réunie le mercredi 7 octobre 2019 a émis un avis favorable à l'attribution de ces primes.

Débat :

M. CANTUS.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée,
- Autorise Madame le Maire à effectuer le versement de la prime suivante :

- 1500 € au SYNDIC COPRO 58, Avenue Paul Déroulède

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS

Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité de "eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy

M. LECA.- Le volume d'eau consommé en 2018 est de 14,24 millions de mètres cubes, soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2017.

La production d'eau potable en 2018 est de 17,70 millions de mètres cubes, soit plus de 0,39 % par rapport à 2017.

Le coût d'exploitation s'élève à 3,15 M€, soit plus de 3,28 % par rapport à 2017.

Après 2 085 prélèvements, l'eau est conforme aux exigences de qualité physico-chimique fixées par le code de la santé publique d'excellente qualité bactériologique.

L'entretien du réseau potable, qui est de 975 km de canalisations et celui d'assainissement qui est de 1 399 km est assuré par 200 techniques de la Métropole.

Le rendement du réseau d'eau s'établit à 84 % en 2018.

A noter l'élimination du plomb qui s'est poursuivie durant cette année 2018.

Le budget de l'eau en fonctionnement s'élève à 29,51 M€ de dépenses et 39,20 M€ de recettes. En investissement, ce sont 8,99 M€ de dépenses et 0,12 M€ de recettes.

Pour ce qui concerne le budget assainissement, en fonctionnement, 19,46 M€ en dépenses et 24,18 M€ en recettes.

Pour ce qui est des investissements d'assainissement, on compte 5,46 M€ de dépenses pour 0,04 M€ de recettes.

Il vous est demandé de prendre acte de la communication du rapport 2018 sur le prix de l'eau et de la qualité assainissement.

Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy

Nous avons poursuivi la progression des comportements vertueux des Grands nancéens pour la prévention et le recyclage.

La part des déchets recyclés s'est améliorée ; ainsi on compte, pour les emballages, plus de 3 %, pour le verre plus de 3,51 % et au niveau des déchetteries plus de 4,79 %.

Le tonnage d'ordures ménagères non recyclées a moins augmenté pour un tonnage de 71 019 tonnes en 2018 ; donc, plus de 0,84 % en 2017.

On note aussi l'adoption du programme local de prévention des déchets du Grand Nancy pour la période 2018/2020, le lancement de la rénovation de la déchetterie de Ludres et la définition d'une stratégie déchets.

La collecte des déchets, le tonnage est en hausse de plus de 2,10 % par rapport à 2017, soit un total de 132 453 tonnes.

A noter que 85 000 cartes d'accès aux déchetteries sont en service au 31/12/2018 mais 37 % ne sont jamais utilisées et 2 % totalisent plus de 20 passages.

Les professionnels accédant aux trois déchetteries représentent seulement 2,6 % des utilisateurs.

On note une progression des équipements concernant les déchetteries avec plus de 1,5 % de bacs pour le verre, de 2,6 % de bacs papiers et de 2,9 % de bacs emballages ainsi que des récipients pour les ordures ménagères une augmentation de 2,5 %.

Le traitement des déchets est valorisé par valorisation énergétique : 58 % des tonnages traités permettent de produire de l'électricité, de la vapeur. Ainsi, on produit 38 466 MWh/heures pour la chaleur et 26 167 MWh d'électricité.

En déchetterie, 29 % des tonnages matières sont traités. La prévention à la source, en 2018, a été marquée par l'adoption du programme local de prévention des déchets. Ainsi, pour le compostage, 543 composteurs ont été vendus.

L'aspect financier. Le budget alloué est de 29 M€ en fonctionnement et de 1,18 M€ en investissement pour les containers, les travaux et la communication.

Les recettes de fonctionnement sont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui représente 30,2 M€. La redevance spéciale représente 2,79 M€ et les recettes d'accès aux déchetteries pour les professionnels 0,29 M€.

Le coût des services de gestion des déchets s'élève par habitant à 94 € H.T.

Conseils Métropolitains : 12 juillet et 20 septembre 2019

Je retiendrai surtout celui de vendredi 20 septembre concernant le rapport d'activité et de développement durable de la Métropole que je vous invite à consulter sur internet ainsi que le deuxième concernant les communes urbaines. Le premier est rapporté par Mme DEBORD et le deuxième par M. SARTELET sur les cohésions urbaines : le plan d'actions « Biodiversité » pour les périodes 2019/2021 et réponse à l'Appel à Manifestation d'intérêt trame Verte et Bleue portée par la Région, l'Agence de l'eau et la DREAL Grand Est.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le Maire.- Merci, Monsieur LECA.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

Le prochain conseil sera probablement début décembre.

La séance est levée à 19 heures 10